COMITÉ POUR L'AMNISTIE EN POLOGNE

55, Rue du Faubourg-Montmartre, PARIS

Présidente : Mme SÉVERINE

BULLETIN SPÉCIAL JANVIER 1927

N° 1



RAPPORT

DE LA

Délégation des Députés Travaillistes Anglais sur la Terreur Blanche en Pologne



M. J. SHEPPARD *Député* — Mme Wᵉ HORABIN *Secrétaire de la Délégation* — J. BECKETT *Député*

Une Enquête sur les Conditions de vie des Prisonniers en Pologne

Rapport d'une Délégation de Parlementaires Anglais

La délégation se composait de M. J. Beckett et M. A. Sheppard, députés ; Mme Horrabin était secrétaire de la délégation.

A la réunion des représentants de la presse, le 17 décembre 1926, la délégation a présenté le rapport suivant :

M. A. Beckett, député :

Mesdames et Messieurs,

Pendant notre séjour en Pologne, nous avons essayé de vérifier les différentes allégations concernant la répression politique dans ce pays. Nous sommes revenus mercredi dernier au matin et nous croyons utile de communiquer le plus tôt possible des faits intéressants à la presse. Nous n'avons pas encore eu le temps de préparer un rapport détaillé qui devrait être mis en circulation, mais je voudrais, malgré tout, donner un bref compte rendu des choses les plus importantes que nous devons dire sur la Pologne, ensuite vous pourrez nous poser les questions auxquelles nous serons heureux de répondre, en complétant ainsi tout ce qui pouvait être omis.

En 1924, les conditions (en Pologne) étaient si mauvaises qu'un très grand nombre d'écrivains, de professeurs, de docteurs et de professionnels en général adressèrent au Gouvernement polonais leur protestation contre la situation dans les prisons et contre le traitement des prisonniers politiques. Cette protestation causa un très grand scandale et, en réponse, le Parlement polonais nomma une Commission d'Enquête, composée de représentants des différents partis, avec M. Thugutt, député radical, comme président. Cette Commission avait reçu toutes facilités pour son enquête et travailla en secret pendant deux ans, après quoi elle présenta son rapport.

A la publication de ce rapport il se révéla que tous les partis intéressés étaient unanimes en leur condamnation du régime qui régnait dans les prisons. Le rapport est trop long pour le citer maintenant, mais, en fait, il fut, depuis, confirmé par différentes autorités, malgré que certaines allégations contre le Gouvernement polonais fussent parfois formulées en termes modérés. Cette Commission d'Enquête fit dix recommandations en ce qui concerne les méthodes d'assurer aux citoyens des garanties nécessaires contre l'arrestation et à la presse contre la suppression et contre le traitement illégal en général.

Mis en cause, le Gouvernement répondit : « Oui, les choses étaient exactes à l'époque où la Commission enquêtait, mais maintenant tout est en bon ordre. »

Avant toute autre chose, nous avons cru utile d'interviewer M. Thugutt et d'avoir son opinion là-dessus. M. Thugutt ne se trouve sous l'influence d'aucun parti. Nous l'avons vu au Parlement polonais (« Sejm ») le 10 décembre. Il nous a dit que la situation était presque la même depuis que son rapport a paru. Sur les dix recommandations aucune n'a été mise à exécution et malgré qu'on espérait que le nouveau gouvernement accorderait l'amnistie politique, rien n'a été préparé, ni fait en cette matière.

Ces choses-là ont été révélées par une lettre ouverte, écrite en septembre 1926 par Mme Sempolowska et adressée au maréchal Pilsudski. Mme Sempolowska est une figure bien connue dans les milieux internationaux. Elle s'intéresse à la réforme des prisons et n'appartient à aucun parti. C'est une sorte de personnalité officieuse, chargée par le Gouvernement de la tâche de veiller à l'échange des prisonniers entre la Pologne et la Russie, et de ce chef, elle profite de certaines facilités limitées. Elle travaille parmi les prisonniers politiques depuis 31 ans et dans sa lettre elle souligne que ce travail non seulement lui donne le droit, mais aussi lui impose le devoir de dire publiquement ce qu'elle pense au sujet des prisons dont elle juge l'état grave et triste. Elle rappelle à M. Pilsduski les services qu'elle lui a rendu quand il était dans les prisons pour avoir lutté contre le tzarisme. Elle cite beaucoup de faits émouvants. Nous l'avons interviewé au début et à la fin de notre visite. Les faits dont nous parlons d'après notre expérience personnelle, sont en outre confirmés par elle et, en majeure partie, aussi, par M. Thugutt.

LES DECLARATIONS DE Mme HORRABIN

Quand le régime tzariste existait en Russie, Mme Sempolowska aidait M. Pilsudski et les autres patriotes polonais emprisonnés et c'est en vertu de son œuvre qu'elle écrivit sa lettre ouverte où elle demande à M. Pilsduski d'aider les prisonniers politiques. Dans cette lettre elle insiste sur la nécessité d'une amnistie politique.

Le Comité d'Amnistie en Pologne se compose de représentants de huit partis de gauche différents. Il fournit des vivres aux prisonniers et s'efforce de subvenir à leurs différents besoins en leur envoyant des journaux, des livres, etc...

C'est une ancienne tradition dans la vie des prisonniers en Pologne, car le peuple polonais fut si persécuté sous le tzar et durant de longues années d'oppression qu'il avait été possible de trouver la voie pour obtenir différentes concessions en faveur des prisonniers. Ceci avait même rendu la vie des détenus politiques relativement tolérable. Ainsi, ils avaient à leur disposition des livres et du papier, pouvaient voir leurs amis une fois par semaine et demander un certain niveau de vie, ils pouvaient recevoir la nourriture du dehors, etc... Quant au nombre de grèves de la faim qui ont lieu maintenant, elles sont la réponse aux efforts faits par le nouveau régime en vue de reprendre ces concessions.

Me Sempolowska a dit que la situation était maintenant aussi mauvaise, sinon pire, qu'elle ne l'était avant, et elle nous a proposé de visiter plusieurs prisons, afin que nous pussions nous rendre compte nous-mêmes de la situation.

Il y a en Pologne une prison appelée la prison de Sainte Croix. C'est un vieux cloître situé au sommet d'une montagne, éloigné de quatre heures de toute route. Cette prison était au commencement destinée aux prisonniers politiques et de droit commun, mais les autorités affirment qu'ils ont maintenant transféré ailleurs tous les prisonniers politiques. Nous n'en avons pas confirmation et Mme Sempolowska nous a proposé de visiter cette prison où ne peuvent vivre des êtres humains. Elle ajoutait que

si nous y allions et faisions un rapport sur la situation on pourrait espérer qu'elle serait fermée. Nous n'avons pas obtenu que la prison soit fermée, au contraire; nous savons qu'elle existe toujours, malgré que toutes les personnes, avec qui nous avons parlé, exprimaient la conviction qu'elle était complètement inhabitable. Quand nous parlions à ce sujet avec le ministre de la Justice, il nous déclarait que cette prison n'était destinée qu'aux condamnés à perpétuité et il ajoutait : « L'air de la montagne est bon. » Il nous a assuré que la mortalité là-haut était moindre qu'avant et que les prisonniers politiques n'y étaient plus. C'est tout ce que nous avons pu savoir.

Mme Sempolowska nous a longuement parlé de la situation de cette catégorie de prisonniers qu'elle appelait des « prisonniers enfants ». Il est intéressant à noter que les délinquants politiques mineurs (moins de 18 ans) ne sont jamais traités comme des mineurs. Ils sont toujours traités comme des adultes, à ce point qu'un enfant de onze ans, arrêté pour avoir distribué des tracts dans la rue, peut être envoyé en prison pour cinq ans. Nous ne disons pas que ceci est arrivé, mais *peut arriver*.

Mme Sempolowska a dit que la guerre et la révolution avaient appauvri le peuple polonais et la presque majorité des prisonniers politiques sont pris, naturellement, dans les rangs des ouvriers mal payés. Ceux qu'on appelle les « prisonniers enfants » sont dans la dernière phase de la tuberculose.

Mme Sempolowska fait appel à tous ceux qui sont pour la liberté humaine, afin qu'ils s'intéressent à cette question.

Le Comité d'Amnistie envoie de l'argent aux prisonniers dans le cas où il y a des difficultés à fournir de la nourriture, des vêtements, etc..., et c'est une chose vraiment émouvante que celle d'avoir reçu une somme de près de 30 livres, recueillie parmi les prisonniers politiques. Ce sacrifice a été fait par les détenus au détriment de leur nourriture, afin de pouvoir venir en aide aux mineurs anglais en grève et à leurs femmes et enfants souffrant de la faim.

LA CENSURE SEVIT IMPITOYABLEMENT CONTRE LA PRESSE D'OPPOSITION

M. Beckett, député. — Tout d'abord, je veux m'occuper de la question des persécutions contre la presse. Après une étude assez minutieuse nous sommes arrivés à cette opinion que la vraie liberté de la critique de la presse en Pologne n'existe pas, comme cela devrait se faire dans un régime civilisé.

Chaque journal avant qu'il puisse être vendu publiquement doit suspendre son impression, après avoir tiré ses premiers onze exemplaires et il doit les envoyer à la police pour la censure. Tous les journaux critiquant le régime actuel sont retournés à leurs imprimeries avec des parties blanches portant l'inscription « confisqué », ce qui veut dire que ces passages ont été rayés par la censure. Nous avons ici des spécimens des journaux de toutes les tendances, depuis la droite libérale jusqu'à la gauche socialiste (nous ne parlons pas des journaux communistes parce qu'ils sont illégaux). Tous ces journaux reviennent dans ces conditions.

Pour l'éditeur et le gérant ces faits sont particulièrement désastreux, car dans la majorité des cas un journal ne peut paraître avec des passages blancs. Il faut remanier tout le matériel sur la page. Comme vous pouvez en juger, d'après le spécimen que nous vous présentons, 200 mots environ restent pour toute une page. Dans le cas des petits journaux joignant avec difficultés les deux bouts, et la plupart des journaux avancés sont de petits journaux vivant difficilement, ces mesures mènent à des dépenses nouvelles pour la recomposition. Cette chose en soi-même suffit à obliger le journal à disparaître dans le plus bref délai.

Nous avons eu la possibilité de causer avec un certain nombre d'éditeurs de journaux. L'un d'eux est l'éditeur du *Lemiesz* (nous avons ses exemplaires). C'est l'organe du Parti Paysan. Les paysans critiquent particulièrement le gouvernement, car ils sont pauvres et mécontents, mais il faudrait beaucoup d'imagination pour les qualifier de communistes ou même de socialistes de gauche.

Le journal en question est littéralement coupé en pièces chaque semaine. Si la police confisque un journal trois semaines consécutives, elle a le droit de le supprimer. Elle a ce pouvoir, mais elle n'y est pas obligée. En ce qui concerne les journaux de gauche, la police les interdit invariablement et en conséquence, les journaux reparaissent sous un autre nom. Le journal *Lemieszy* a changé sept fois de nom au cours de ces derniers treize mois. Cela prouve l'attachement des lecteurs et la bonne volonté des éditeurs.

Dans une édition de ce journal qui a été suivie de l'arrestation de deux journalistes de son équipe, il a été donné, sans aucun commentaire, le texte du télégramme qui avait été envoyé en Pologne par Georges Lansbury et plusieurs autres députés britanniques, en signe de protestation contre les persécutions. Le journal fut interdit la même semaine. Un autre prétexte pour supprimer le journal fut son compte rendu des résultats des élections des représentants ouvriers à l'Assurance Sociale à Varsovie. La gauche ouvrière s'est assuré une majorité de triple et un sièges au Comité de l'Assurance. Le journal a donné ces résultats et en conséquence, fut interdit.

L'autre édition de ce journal a cité le discours, prononcé au Parlement polonais (« Sejm ») par un député paysan de tendance socialiste de droite, qui, dans son discours, donnait la statistique des propriétaires terriens : leur nombre, la superficie des propriétés, etc... Le journal a été supprimé la même semaine.

Les journaux ne sont autorisés à publier les discours au Sejm que s'ils tirent ces discours *in extenso*. Cela représente quelque chose de formidable, puisqu'un discours qui dure quatre heures est considéré d'une longueur très modérée. On parle généralement au moins quatre à cinq heures, et si la presse veut rendre compte d'un discours entier, elle doit employer une feuille de papier. En conséquence, les comptes rendus des discours parlementaires sont rendus pratiquement impossibles. Cette mesure n'est naturellement pas appliquée pour n'importe quel journal, mais elle est strictement imposée aux journaux qui critiquent le gouvernement.

Il arrive aussi autre chose : L'éditeur qui envoie son journal à la police, et publie ce que la censure n'a pas coupé peut néanmoins être arrêté et emprisonné pour avoir publié des passages séditieux ! Ce fut le cas de *Zemla Vola*, journal paysan ukrainien. Il était en opposition au communisme, il luttait contre le communisme, mais il critiquait le gouvernement du point de vue paysan. Ce journal fut interdit et son éditeur emprisonné pendant huit mois sans qu'il y eût un procès. Ensuite, sur la seule base de déposition policière, il fut condamné à deux ans de prison.

Un point intéressant est que les prisons sont incroyablement surpeuplées, à ce point que le gouvernement cherche continuellement un prétexte pour promulguer des amnisties. En 1919 ce fut une amnistie qui libéra tous les prisonniers politiques. En 1921 il y en eut une autre qui libéra tous les prisonniers, à l'exception des journalistes et des éditeurs de journaux. En 1923, il y eut encore une autre amnistie qui, en fait, n'a libéré personne.

Ce sont les principaux points quant à la persécution

de la presse. L'autre point c'est la suppression de la liberté de parole.

PAS DE LIBERTE DE PAROLE

En ce qui concerne les organisations de gauche, on peut dire avec certitude qu'en réalité elles n'ont aucune possibilité de faire des réunions quelle que soit leur nature. Dimanche le 5 décembre, à Varsovie, Mme Hornabin a pris contact avec le Syndicat des Boulangers. C'est une organisation que la presse du pays considère comme modérée, entièrement responsable, dirigé par des socialistes de droite. Elle a pu se rendre compte de son action à un meeting convoqué pour demander la ratification de la Convention de Washington et la suppression du travail de nuit dans les boulangeries, ce qui, comme vous le savez, est demandé dans tous les pays du monde.

Elle a remarqué un policier à la tribune, et, à sa demande, elle a appris qu'un policier se trouvait à la tribune de chaque meeting. Le président peut être dépeint comme un syndicaliste pur, apolitique. Il ne faut pas croire que la police polonaise ressemble à la police britannique. Elle porte des fusils, baïonnette au canon, des cartouches et elle est généralement inférieure. Le policier à la tribune était en uniforme complet. Tous ceux à qui nous nous adressions, nous ont dit que ceci se pratiquait communément. Le policier est toujours là et lorsqu'un discours ne lui plait pas, il siffle simplement, comme signal de suspendre le meeting.

La Pologne affirme être un pays très pauvre, mais de notre propre observation, nous pouvons dire qu'elle a le plus nombreux service secret de l'Europe. La moitié des forces policières polonaises semblaient nous suivre partout où nous étions. Il y avait une multitude d'agents secrets à chaque meeting. Si dans les meetings il y a des gens qui paraissent dangereux ou déplaisent à la police, on siffle, ce qui est le signal de clôture par la force. A ce moment de nombreux policiers arrivent de tous les côtés.

Dans la seule journée du dimanche 5 décembre — et la presse en parlait lundi — trois meetings (naturellement ouvriers) ont été dissous par la force et beaucoup de gens ont été blesés, car les meetings avaient été dissous à coups de crosses de fusil ; il y eut aussi de nombreuses arrestations. Ce jour-là un meeting a été dissous à Varsovie et, d'après l'*Ekspres Warszawski*, 30 hommes ont été arrêtés. A un autre meeting beaucoup de gens ont été frappés. Le même jour, le Parti Paysans-Blanc-Russien (« Hromada ») tenait sa conférence de district dans un petit village de la région, 120 délégués y assistaient. Cela serait presque la même chose, si la Fédération du Labour Party de Yorshire tenait une conférence des délégués de chaque village. La conférence était à peine commencée que la police arriva en nombre. La conférence se tenait dans une maison privée, car personne ne veut louer des locaux pour de telles réunions. Chaque patron déclare : « La police secrète peut arriver et nous ne voulons pas avoir des ennuis. »

A la conférence en question le service secret est arrivé le premier. Les policiers en bourgeois et en uniforme se sont mis à pendre la maison d'assaut. Nous avons ici les photos de la maison après leur agression : les fenêtres brisées, les portes défoncées, les rideaux lacérés par les baïonnettes, les chaises cassées. Les délégués ont été chassés dehors à coups de fusils. Quand ils se sont trouvés dans la rue, d'autres policiers les ont frappés et chassés plus loin. Le président de la conférence était M. Woloszyn, député au Parlement polonais. Il a été frappé sans merci et laissé inanimé. Nous avons vu sa photographie prise dans une maison voisine, où il avait été transporté. La photographie le montre étendu sur un lit, le malheureux ruisselle de sang. Une autre photographie montre ses bras et son dos meurtris de coups et ensanglantés. Une autre encore montre sa tête et son visage entourés de pansements et ensanglantés. Signalons que le médecin qui donna les soins au blessé était un député conservateur. Nous avons vu le certificat médical attestant que Woloszyn avait été grièvement blessé par les coups d'armes lourdes.

A la même réunion il y avait deux autres députés, MM. Miotla et Woloszyn. Ils furent également frappés et laissés sans connaissance. De nouveau, on nous a montré des photos et des certificats médicaux prouvant qu'ils avaient été grièvement blessés. Depuis nous avons rencontré Woloszyn à Varsovie, il était encore faible et sa tête était encore entourée de pansements.

Le même jour, le 5 décembre, le Parti Paysan Indépendant a tenu sa conférence de district. Son président était un médecin d'une grande valeur. Né en Pologne, il avait quitté le pays, alors qu'il était étudiant. Il s'était rendu en Amérique où il termina ses études et acquit les degrés supérieurs en médecine. Jusqu'en 1922, il était professeur à Kalisz. Son nom est Fiderkiewicz. Il présidait la réunion en question et grâce à son autorité il empêcha la police de bâtonner les délégués, mais la conférence a été interrompue. Quelques semaines auparavant le même homme qui est aussi député, avait essayé de faire un meeting dans sa circonscription et il fut sauvagement battu par la police. Nous avons les certificats médicaux prouvant qu'il avait souffert des suites de mauvais traitements.

Nous sommes prêts à prendre la responsabilité de dire que les faits que nous vous avons cité sont des procédés habituels de la police polonaise, vis-à-vis des conférences et des meetings de n'importe quel parti, critiquant le gouvernement. Une multitude de gens a été arrêtée à ce sujet.

Maintenant quelques mots sur les méthodes et les conditions d'arrestation et d'emprisonnement. Chaque policier a, en fait, le droit illimité d'arrêter tout le monde, sauf les membres de la Chambre. C'est une loi formelle qui défend de les arrêter. La police doit s'adresser à la Chambre pour la levée de l'immunité parlementaire. Il faut dire que la Chambre polonaise y a consenti une ou deux fois. En réalité, tous les députés de droite critiquent le gouvernement, ce qui leur a valu de nombreuses accusations, mais on n'a pas levé l'immunité. L'on attend la dissolution des Chambres, l'année prochaine. Il y aura alors un intervalle de 80 jours entre la dissolution et les nouvelles élections. Aussitôt la Chambre dissoute, les députés peuvent être arrêtés et emprisonnés et privés du droit de poser leurs candidatures, lors de nouvelles élections. Ainsi, si le gouvenement le veut, il a là un bon moyen de se débarrasser de ses adversaires politiques.

Mais à l'exception des membres des Chambres, chaque policier a le droit d'arrêter les personnes suspectes. Il n'existe là-bas aucun *Habeas Corpus*, ni garanties nécessaires et personne ne peut obtenir satisfaction et réparation de la part du gouvernement ou de la police pour emprisonnement illégal. Un projet de loi en cette matière a été déposé à la Chambre, mais il a peu de chances d'être voté. Comme conséquence de cet état de choses, nous avons rencontré dans les prisons un grand nombre de gens qui attendaient leur procès pendant des périodes variant de 6 mois à 5 ans. Attendre 3 ans, cela n'a rien d'extraordinaire. Il est tout à fait normal de voir les gens attendre leur procès pendant 3 ans.

Il importe de noter qu'en Pologne la loi interdit de mettre les jeunes gens au-dessous de 17 ans avec les criminels et de les faire juger par les tribunaux de droit commun, mais cette loi n'est pas appliquée aux prisonniers politiques. Dans les prisons, nous avons rencontré des jeunes gens de 16, 17 et 18 ans qui avaient été emprisonnés à l'âge de 15 à 16 ans et mis dans les cellules avec les criminels ; comme ils ne pouvaient pas être jugés avant l'âge de 18 ans, on les a gardés jus-

qu'à ce qu'ils atteignent cet âge et souvent plus longtemps encore. Nous avons vu un garçon de 16 ans qui a passé déjà plus de 12 mois en prison. On nous a parlé d'un garçon de 12 ans, emprisonné de la même façon, mais nous n'avons pu vérifier l'exactitude du fait.

TORTURES ET BRUTALITES

Du point de vue du peuple anglais, le plus révoltant est la manière dont toutes ces personnes sont traitées avant d'être jugées. Presque chaque prisonnier auquel nous parlions (et je dois dire que le gouvernement polonais a agi à notre égard avec une grande courtoisie et nous a donné toutes les facilités pour que nous puissions parler directement avec les prisonniers) affirmait avoir subi de féroces bastonnades et des tortures en prison, avant le procès. Les tortures se font principalement à l'aide de fils électriques ; l'on poursuit ainsi deux buts : faire avouer à la victime qu'elle est communiste (le Parti Communiste et toute l'activité communiste sont illégaux) ; de forcer la victime à dénoncer les gens que le gouvernement et la police considèrent comme indésirables et veulent présenter comme communistes. Nous sommes arrivé à cette opinion que dans la plupart des procès, les seules preuves contre les prisonniers politiques se basent : 1° sur les présomptions de la police secrète ; 2° sur les aveux obtenus des prisonniers par la force. Ces derniers rétractent bien souvent leurs aveux lorsqu'ils se présentent devant le tribunal, mais cela a peu d'importance, puisqu'ils ont signé leurs déclarations.

La documentation que nous avons et que nous publierons ensuite, ne laisse aucun doute dans nos esprits au sujet du traitement cruel, infligé aux détenus politiques dans les prisons avant le procès et cela est plutôt une règle qu'une exception dans les geôles polonaises.

Nous avons un autre cas caractéristique. Le *Robotnik* organe officiel des socialistes de droite, a publié un rapport relatif à un garçon de 17 ans, un nommé Braener. Il avait été battu, torturé avec le courant électrique jusqu'à ce qu'il tombe sans connaissance ; on l'avait ranimé et de nouveau torturé et malmené pour l'obliger à avouer qu'il était communiste et à dénoncer les autres. Nous avons vu son père à Lwow (Lemberg). C'est un vieillard respectable qui a tout essayé pour aider son garçon. Le gouvernement prétendait, à la Chambre, que le principal responsable du fait, Labiak, avait été licencié. Pourtant beaucoup de gens nous ont affirmé qu'il n'a pas été contraint à donner sa démission, mais promu à un poste supérieur en Ukraine polonaise. Pendant notre visite dans ce pays, nous avons rencontré un sous-commissaire de police nommé Labiak. On nous a dit que c'était le même, nous sommes portés à le croire, mais nous n'avons pu vérifier la chose.

Nous avons entendu une autre chose intéressante. Le docteur Fiderkiewicz s'était plaint devant le Sejm au sujet d'une policier de son district qui battait sans merci les gens pendant les jours de marché. Le gouvernement avait exprimé son indignation et avait promis de prendre des sanctions. Quatre mois après, une autre plainte a été déposée contre un policier de même nom qui occupait une fonction plus élevée, mais qui faisait les mêmes choses abominables.

Nous ne croyons pas que des cruautés dans les prisons soient de règle aussi *après* les procès, abstraction faite des grèves de la faim et des troubles. Nous ne disons pas que ces cruautés n'existent pas, mais elles sont plutôt une exception qu'une règle. Les conditions sont néanmoins d'une gravité sans pareille.

DANS LES PRISONS
LE REGIME INFLIGE AU Dr KRUK

L'été dernier, le Parti Indépendant de la Grande-Bretagne avait invité le socialiste polonais Dr Kruk, qui fit une conférence à Countess de Warwick's Place. Il était même resté quelque temps à Londres. Du point de vue d'un membre moyen du Parti Indépendant du Travail britannique, Kruk était considéré plutôt comme un réactionnaire. Il était un socialiste modéré, membre du Parti Exécutif de la deuxième Internationale. La deuxième Internationale est très modérée et en aucun cas, on ne peut la confondre avec la troisième Internationale (communiste). Un grand nombre d'Anglais apolitiques pourraient témoigner en faveur de la modération et du bons sens du docteur Kruk. Il est docteur en philosophie et il a écrit quelques livres. Il est aussi avocat polonais.

Trois semaines avant notre arrivée en Pologne on le jugeait pour un discours prononcé au moment où en Pologne était arrivée la nouvelle que Ramsay Mac Donald avait été nommé Président du Conseil. On le jugeait, répétons-le, trois semaines avant notre arrivée pour un discours dont nous avons connaissance d'après les coupures des journaux capitalistes et d'après les gens qui y avaient assisté. Kruk présentait le mouvement travailliste britannique comme exemple à suivre par le peuple ouvrier de tous les pays et préconisait l'unité politique des ouvriers en vue de forger une forte organisation qui permettrait au peuple d'obtenir tout ce qu'il lui faut. Or, il est arrêté et accusé d'avoir appelé les ouvriers à la révolte.

Il se défendait lui-même. La seule accusation contre lui était celle de la police. C'est elle qui avait présenté des témoins et qui s'était servie de coupures de journaux. Le juge l'a félicité d'avoir si adroitement défendu sa cause, mais il a fini par dire : « Cela corrobore notre conviction que vous êtes un homme très habile et que vous auriez dû mieux connaître ce que vous faisiez » et il l'a condamné à 18 mois de prison. Nous l'avons vu dans sa cellule. Nous fûmes introduits par une porte en fer dans une petite cour qui ressemblait beaucoup à une écurie anglaise ordinaire. On a ouvert une des portes qui donnaient sur la cour. Nous sommes entrés dans un petit compartiment qui ressemblait à un box d'écurie anglaise et était de même grandeur. Ce compartiment avait un tel aspect qu'en Angleterre l'autorité sanitaire aurait refusé d'y loger des chevaux. Pas de fenêtre, pas d'air et de lumière. Par terre, serrés l'un contre l'autre couchaient huit prisonniers de droit commun, et nous ne pouvons nous imaginer où pouvait coucher le docteur. La mauvaise odeur rendait l'atmosphère étouffante. Dans un coin il y avait un tonneau d'aspect répugnant. La cellule était si exiguë qu'un des prisonniers devait coucher en s'appuyant contre ce tonneau qui contenait une espèce de liquide pour la désinfection et cela représentait le seul ustensile sanitaire.

Depuis neuf mois le Dr Kruk vivait dans cette cellule avec d'autres prisonniers. Ils y passaient tout leur temps, excepté deux heures de promenade par jour. C'est dans ces conditions que la Pologne emprisonne pour 18 mois un homme indubitablement modéré. Un de ses co-prisonniers avait été condamné pour avoir assassiné un jeune homme de 22 ans.

L'ambassade polonaise à Londres dira évidemment que les prisonniers politiques ne sont pas mêlés aux criminels et qu'ils jouissent de beaucoup d'avantages.

Une autre chose terrible est le grand nombre de gens très jeunes dans les prisons. Ils n'y devaient rester que peu de temps, mais leur séjour se prolonge. Dans une cellule que nous avons visité, il y avait 14 prisonniers politiques : un seul parmi eux avait plus de 30 ans et 7 avaient moins de 23 ans. Nous avons souvent rencontré des garçons de 16, 17 et 18 ans. Beaucoup de ces jeunes sont tuberculeux. Beaucoup d'entre eux ont à purger de longues années de prison et tous se plaignent de l'insuffisance des soins médicaux.

Un autre cas. Dans la prison de Batory à Lwow, deux

jeunes hommes sont prisonniers politiques ; on les a logés dans une petite cellule avec un homme qui avait tué sa femme. Il est très probable que cet homme n'était pas un vulgaire assassin, mais un détraqué souffrant vraisemblablement d'une manie homicide. Ces prisonniers politiques devaient passer de longues nuits avec cet homme.

CEUX QU'ON POURSUIT

Les persécutions s'abattent sur les trois catégories suivantes de citoyens :

1° *Communistes.* — L'activité communiste est complètement illégale et si quelqu'un est soupçonné d'être communiste, cela suffit pour l'arrêter et l'emprisonner. Pas de publications communistes. Le ministre de la Justice dit qu'il est permis de tout faire à condition que l'on n'emploie pas de bombes ou la violence physique, mais tout le monde : indépendants, nationalistes, socialistes, gauchistes, etc., éclataient de rire quand nous leur disions cela. Nous avons questionné à ce sujet des avocats qui nous déclarèrent : « Si vous vous présentez dans la rue avec un insigne communiste (naturellement, si vous êtes polonais) votre réputation politique est perdue et vous ne vous promènerez pas même une demi-heure sans être arrêté.

2° *Les gens qui critiquent le gouvernement et que l'on prétend être des communistes.* — Certains partis disent qu'ils ne savent pas s'ils sont légaux ou non. Nous avons vu les représentants du « Bund » juif, organisation très tranquille. L'un d'eux nous a dit : « Nous croyons que nous sommes à moitié légaux. Parfois nos journaux sont supprimés et nos membres sont arrêtés et emprisonnés, mais nous ne sommes pas sûrs si nous sommes légaux ou non. »

Nous avons aussi rencontré des membres du « Poalé-Sion », une organisation internationale qui se propose d'éduquer le peuple juif, dans l'esprit du retour en Palestine. Nous leur avons demandé comment ils sont considérés par la police. Ils ont répondu : « Eh bien, nous attendons toujours l'autorisation. Nous ne savons pas si nous sommes légaux ou non. Il est très dangereux pour nous de faire des meetings. »

Même le Parti Socialiste Polonais qui n'est pas très socialiste et reconnu officiellement malgré qu'il se trouve dans l'opposition, officielle, se plaint très souvent que ses meetings sont dissous par la police, que ses rédacteurs sont arrêtés et son journal quotidien qui paraît à Lwow a souvent des colonnes entières censurées.

3° *Minorités nationales.* — Il y en a beaucoup. Il y a les Ukrainiens, les Blancs-Russiens, etc. Il y a une minorité juive à travers toute la Pologne. Elles sont traitées avec une grande sévérité. Il leur est interdit de fonder des organisations culturelles et sous le moindre prétexte elles sont accusées d'être communistes. Une école a été fermée sous ce prétexte en Ukraine et la plupart des instituteurs ont été révoqués.

Les rapports entre le gouvernement polonais et les cheminots à Lwow sont les mêmes. Ils sont Ukrainiens. Plus d'un millier d'entre eux avaient été employés sous le régime autrichien. Ils versaient alors une partie de leurs salaires pour leurs retraites, mais dès que le nouveau gouvernement prit le contrôle des chemins de fer, ils furent congédiés et des Polonais ont été mis à leur place. Ils n'ont jamais reçu leurs retraites pour lesquelles ils avaient cotisé. Cependant que dans la Convention de Genève de la S.D.N. il est clairement stipulé que chaque gouvernement qui prend un territoire d'un autre gouvernement, est lié à reconnaître et à respecter les engagements du gouvernement antérieur. En Pologne, cela n'a jamais été respecté.

Les syndicats ukrainiens ont été fermés par la police sous le prétexte de propagande politique et la majorité de leurs membres ont riposté comme les Sinn Feiners irlandais, c'est-à-dire qu'ils ont boycotté les élections législatives.

Dans le régime polonais, le pire sont les arrestations en masse. La police fait des expéditions à travers les campagnes, arrêtant tous les habitants. Quelque temps avant notre arrivée en Pologne, la police avait organisé une véritable rafle de 800 personnes environ à Bialystok. Un avocat que nous avons vu à Varsovie était en train de préparer la défense de 330 d'entre eux. Ils sont accusés d'avoir conspiré contre le gouvernement.

COMMENT SE DEROULE UN PROCES

Nous avons visité Wlodzimierz, petite ville de 20.000 habitants, en Ukraine. Je connais les Indes, et vous avez certainement entendu parler de la pauvreté épouvantable des villages Hindous, mais jamais je n'avais vu une telle misère déprimante et désespérée. La police avait arrêté 150 hommes environ et une femme, il y a quinze mois, en mai 1925. Ces personnes étaient justement jugées au moment où nous étions là. Nous avons fait notre voyage spécialement pour voir comment le procès se déroulerait et pour visiter les prisonniers. La localité était pleine de soldats et de policiers et l'on comprend maintenant pourquoi la Pologne a une armée si nombreuse. Le tribunal se trouve près d'un square. Le square entier était garni d'infanterie et de police. Les policiers se distinguent des soldats par l'uniforme bleu au lieu de khaki et la police montée porte des sabres et des carabines. Les prisonniers se trouvaient dans la prison voisine du tribunal. Le réveil eut lieu à 7 heures du matin ; on leur donna une tasse d'une imitation de café et un morceau de pain noir absolument immangeable. On les conduisit immédiatement au tribunal (les Ukrainiens, comme tous les Slaves, n'ont pas une notion exacte du temps) alors que le tribunal ne s'ouvrit qu'à 9 h. 30 et même à 11 h. Les prisonniers devaient attendre dehors, sous le froid. Ils sont restés jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi, le jour suivant jusqu'à 6 heures.

Au moment où nous assistions au procès, le principal témoin de l'accusation parlait. C'était le seul témoin contre les accusés. La seule preuve d'accusation se basait sur les déclarations d'un agent de la police secrète et de trois prisonniers qui, après avoir été battus en prison, avaient consenti à témoigner contre les autres. Les prisonniers étaient accusés d'avoir conspiré contre l'Etat. Le principal témoin était un agent secret, un nommé S... Il faisait sa déposition et il nous semblait qu'il n'était pas très sûr de lui. Après avoir terminé une phrase, il faisait une pause de 3 à 4 minutes, avant de commencer une phrase.

Nous avons demandé à ce sujet des explications à l'avocat. Il nous expliqua qu'il fallait traduire ce que le témoin avait dit. D'autre part, le témoin répétait plusieurs fois les mêmes choses — certains articles du Code et les noms des prisonniers — pour les apprendre par cœur et ne pas se tromper. D'ailleurs, voilà un exemple de la déposition qui montre qu'elle était préparée d'avance : L'article 58 de la loi dit que si quelqu'un s'apprête à libérer des prisonniers par un coup de force, c'est illégal et il doit être puni. Je me suis rendu dans une maison où se trouvaient des hommes qui s'apprêtaient à libérer des prisonniers par un coup de force. C'étaient... », etc., et le témoin essayait de se rappeler les noms de 30 ou 40 prisonniers.

Cette audience terminée, nous sommes allés à la prison. La situation y est, sans exagérer, terrible. La prison est faite pour 80 personnes et il y en a 151. Il n'y a pas de doute que ces gens-là ont été battus, bousculés et maltraités. L'agent de la police secrète avait toujours l'accès libre à la prison et était autorisé à employer tous les

moyens pour « persuader » les prisonniers de dénoncer les autres. Il n'y a pas de doute qu'ils ont été maltraités. (Ici, M. Beckett consulte un moment à voix basse Mᵉ Horrabin et M. Sheppard). « J'ai consulté mes amis de la délégation, reprend-il, parce que nous allons vous parler d'une chose en connexion avec l'affaire, ceci en des termes les plus modérés possibles. Dans cette prison il n'y avait ni un compartiment pour les femmes, ni d'autres. Or, il s'y trouvait une jeune fille qui 17 mois auparavant était vraisemblablement très attrayante. Elle couchait dans une espèce de petite cellule avec une fenêtre étroite où la lumière ne pénétrait presque pas. La cellule était mal aérée et empuantie de mauvaise odeur. Elle était froide et humide. La jeune fille était tuberculeuse.

Les prisonniers avaient été odieusement terrorisés lors de leur arrestation et avaient été battus avant le procès. La plupart étaient dans un état si terrible qu'ils auraient souhaité la mort si le Comité pour l'Amnistie ne leur avait envoyé du linge et de la nourriture.

Encore un point : Après être partis de la prison nous avons assisté à une conférence des 5 avocats qui défendaient les prisonniers. Même avec la plus grande imagination on ne peut les appeler des révolutionnaires. Ils étaient tous d'accord avec nous quant à l'impression qui se dégageait du procès et sur le mauvais traitement infligé aux prisonniers. Ils craignaient que, malgré la faiblesse des témoignages et en dépit des révélations sur les sévices exercés contre les prisonniers, la grande majorité des inculpés reconnus coupables soit sévèrement condamnée. Les tribunaux sont impitoyables, une condamnation à 10 ans de prison est considérée comme normale dans un procès politique.

Les juifs, les Allemands, les Ukrainiens, les Blancs-Russiens sont opprimés. C'est vrai qu'il y a des communistes en Pologne et ils sont traités abominablement, mais les mauvais traitements ne touchent pas seulement les communistes. Si, par exemple, des gens comme Lloyd George vivaient en Pologne, ils seraient très facilement accusés d'être communistes, pour ce que Lloyd George a dit au cours de ces 12 derniers mois. Certains de nos amis qui siègent sur les bancs des conservateurs à la Chambre des Communes, seraient accusés d'être communistes, s'ils étaient en Pologne. Le mot « communiste » est employé là-bas comme excuse pour battre, arrêter et poursuivre n'importe qui et traquer quelqu'un qui est indésirable pour le gouvernement.

Je puis vous donner un autre exemple qui révèle la brutalité policière.

Un avocat nous a raconté comment il avait été appelé à défendre un homme qui avait tué. Lors de sa visite il trouva son client couvert de blessures au cou et à la tête et constata qu'il s'était trouvé en état de légitime défense, aussi se décida-t-il à le défendre. Il réussit d'ailleurs à le tirer d'affaire. Une semaine après l'homme est venu chez l'avocat pour le remercier. Il a avoué que vraiment il avait tué intentionnellement, mais ses blessures ne provenaient pas de sa victime, mais de la police, lors de l'arrestation.

Pour terminer disons que tout d'abord nous avons été invités à aller en Pologne par une organisation anglaise qui défend les victimes politiques et qui est une section d'un organisme plus vaste, « Le Secours Rouge International ». Après avoir accepté cette invitation, nous sommes entrés en contact avec nos collègues de la Chambre, Clynes, Trevelyan, Ponsonby et autres, qui se sont rendus avec nous à l'ambassade polonaise pour obtenir les moyens de faciliter notre enquête.

PLUS DE 6.000 DETENUS POLITIQUES

M. A. Sheppard, député. — Il faut dire qu'en Pologne on est habitué à être emprisonné. Une personne demande souvent à une autre : « Combien de fois avez-vous été en prison ? » Chacun va en prison. Et même dans les meilleures prisons (nous avons vu deux ou trois grandes prisons où les prisonniers sont enfermés après le procès et où la nourriture est assez bonne) en parlant en général la nourriture est mauvaise, et on peut se demander ce qui arriverait si le Comité pour l'Amnistie n'existait pas. S'il ne rassemblait pas les fonds pour acheter de la nourriture il y aurait un pourcentage plus élevé de morts par sous-consommation. Les huit partis que le Comité pour l'Amnistie comprend, forment la gauche du Parlement polonais. Ils se sont entendu pour protester ensemble contre la persécution politique et pour aider les prisonniers.

(Un des représentants de la presse fait observer qu'il lui a semblé étrange que la délégation eut son enquête facilitée alors que la situation dans les prisons est si mauvaise).

M. J. Beckett, député. — Oui, nous sommes entièrement d'accord que c'est étrange. Nous avons remarqué cela nous-même. Mais n'oublions pas qu'en Pologne on est tellement habitué à cette situation que cela parait normal à ses représentants. D'autre part, nous croyons qu'on a supposé à travers le pays que nous nous contenterions de visiter une ou deux prisons. Par exemple, les deux prisons que nous avons vues à Varsovie et à Lwow ne peuvent être qualifiées d'intolérables au point de vue anglais. En général, les prisonniers subissent des mauvais traitements et des tortures avant le procès ; mais cela est plutôt une exception, qu'une règle, après le procès, sauf les cas de grèves de la faim et de troubles.

Nous avons l'intention de préparer un compte rendu imprimé avec les photos que nous avons rapportées et quand nous aurons tout nous publierons une brochure ou un petit volume.

Nous avons séjourné en Pologne 16 jours et nous avons visité 7 prisons différentes dans les diverses parties du pays.

Mme Horrabin. — Le gouvernement polonais prétend qu'il y a 2.100 prisonniers politiques en Pologne. Le Comité pour l'Amnistie affirme qu'il y en a plus de 6.000. La délégation soutient cette dernière affirmation.

Déclarations de M. J Beckett, député au sujet de l'interview qu'il a donné à Varsovie et qui a été publié par le « Chicago Tribune » de Paris

Au cours de notre séjour en Pologne nous fûmes constamment interviewés par les journalistes polonais et autres. Je ne sais pas s'il y avait parmi eux un représentant du journal *Epoka*. Je souligne que l'interprétation de ces interviews est inexacte. Je n'ai jamais trouvé qu'en Pologne règne un esprit pacifique. Mes impressions me font croire le contraire. J'ai écrit de Pologne à un journal de Londres, décrivant l'absence de tout esprit libéral. C'est aussi faux de dire que j'ai trouvé la Pologne dans un « état florissant ». Nous avons constaté que ce pays est très pauvre et que la situation des masses ouvrières est d'une dureté intenable, comme la manière de les traiter. Il est vrai que, d'après la loi, les ouvriers ont la semaine de travail de 48 heures, mais cette loi n'est pas appliquée. Je suis très loin de considérer la législation polonaise démocratique comme avancée. Le rapport fait sur mes interviews est basé sur des mensonges.

Signé J. BECKETT, *Député.*



Imprim. CHATELAIN, 24, pass. Petites-Ecuries, Pa